

# Circulaire de rentrée

## ECOLE DU SACRE COEUR 85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN

Site de l'école : <http://mouilleronenpareds-sacrecoeur.fr/>

22, rue du pavé                      tel : 02.51.00.35.87

*Nous ne répondons pas pendant la classe, merci de laisser un message*

Mail : [ec.mouilleronenpareds.sacrecoeur@ddec85.org](mailto:ec.mouilleronenpareds.sacrecoeur@ddec85.org)

Madame, Monsieur

Vous trouverez, ci-dessous, la première circulaire de l'année scolaire 2018-2019. Ce document est un outil de communication entre l'école et la famille et contient des informations importantes pour la scolarité de votre enfant. Vous en recevrez plusieurs par mail dans l'année. Merci de prendre le temps de les lire et de nous retourner les coupons rapidement lorsque cela vous est demandé (retour par mail possible).

### ◆ Documents de rentrée

MERCI DE COMPLETER ET DE NOUS RETOURNER RAPIDEMENT :

La fiche de renseignements individuelle ci-jointe  
L'attestation d'assurance précisant bien « responsabilité civile » et « individuelle-accident »  
Le différents coupons ( adresse mail, règlement intérieur ...)

### ◆ Liaison parents-enseignants

L'équipe enseignante vous remercie de la confiance que vous lui accordez et vous assure qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à chaque enfant de progresser et de s'épanouir, dans un climat de travail et de confiance réciproque

Des réunions de parents sont prévues au cours de l'année. Une réunion au premier trimestre, organisée par l'enseignant.

TPS-PS-MS le 13 septembre à 18h00  
GS : le 18 septembre à 18h00  
CP : le 18 septembre à 19h15  
- CE1-CE2 : le 9 octobre à 18h00  
- CM1-CM2 : le 27 septembre à 18h00

Les enseignants se tiennent également à la disposition des parents qui désirent avoir un entretien particulier. Pour cela, il est préférable d'en informer l'enseignant concerné quelques jours auparavant.

## ◇ **Vêtements / matériel de l'enfant**

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

!!!!!! ATTENTION !!!!!!! Si ce n'est pas fait, l'équipe se réserve le droit d'écrire le nom de l'enfant sur ses vêtements ou ses affaires personnelles pour éviter toute perte ou échange.

En maternelle, évitez les tenues fragiles et difficiles à ôter (toilettes). Votre enfant va peindre, travailler la terre, jouer dans le sable. Il doit être à l'aise, ne pas avoir peur de se salir pour ne pas se sentir limité dans ses tentatives ou réalisations.

Marquez aussi le doudou de votre enfant.

## ◇ **Anniversaire de votre enfant**

Dans chaque classe l'enfant est mis en valeur le jour de son anniversaire, par un ou des chants, il souffle ses bougies en maternelle... Un ou deux bonbons suffisent pour fêter l'anniversaire de votre enfant ( Ceci n'est pas obligatoire)

## ◇ **Objets personnels**

Veillez à ce que votre enfant ne possède aucun objet de valeur, ni gadgets, objets dangereux, chewing-gums... Les jouets personnels restent à la maison, sous risque de faire des envieux... L'école décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol d'objets personnels.

## ◇ **Sport et dispense de sport**

La pratique sportive fait partie intégrante du programme scolaire et est soumis à une obligation d'assiduité comme toutes les autres matières. C'est pourquoi, nous nous permettons de vous signaler que les dispenses de sport (natation également) doivent être formulées par votre médecin et nous être fournies.

**Nous commencerons la piscine dès demain, mardi 4 septembre avec le groupe de CP. Un planning vous serez communiqué ensuite. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez accompagner les enfants à la piscine.**

## ◇ **Frais de scolarité**

Le montant des frais de scolarité pour l'année 2018-2019 est de 24 euros par mois/enfant (sur 10 mois). Cette somme sera fixe toute l'année. Elle couvre les achats du matériel pédagogique, les frais d'investissements et les cotisations reversées à l'UDOGEC.

Vous recevrez courant septembre une pochette qui contient le montant de vos frais de scolarité, elle reviendra régulièrement dans votre famille. Merci de compléter la fiche et de glisser le règlement dans la pochette et de la retourner à l'école.

## ◇ *Catéchèse et culture chrétienne*

Notre école catholique est impliquée dans la mission de l'Eglise. Tous les enfants de la maternelle au CP se verront proposer de l'Eveil à la Foi.

Pour les enfants de CE-CM , vous devez choisir entre :

### La catéchèse :

Elle fait suite à l'éveil à la foi. Elle est proposée aux enfants à partir du CE1 jusqu'au CM2.

Ces temps de catéchèse se vivent en petits groupes à l'école. Ils souhaitent faire découvrir qui est Jésus et faire grandir une vie de foi chez l'enfant.

Ces temps de catéchèse se vivent avec l'aide des catéchistes et des enseignants, en lien avec la communauté paroissiale.

Ils prépareront, si vous le souhaitez, votre enfant au sacrement de la 1<sup>ère</sup> communion et de la Profession de Foi.

Des enfants non baptisés peuvent s'inscrire en catéchèse et s'ils le souhaitent préparer leur baptême.

### La culture chrétienne :

Les cours de culture chrétienne se vivent en classe avec un enseignant. Ils ont pour but de faire connaître la religion chrétienne et les autres religions.

**L'engagement sera fait pour les deux années de CE puis pour les deux années de CM**

## ◇ *Les associations*

L'OGEC est un organisme de gestion créé sous forme d'association loi 1901, association à but non lucratif, composée de membres bénévoles qui acceptent d'assurer la responsabilité légale d'un établissement en lien étroit avec le chef d'établissement responsable du fonctionnement quotidien.

### Rôle de l'OGEC :

- Gestion économique et financière : l'OGEC assure la vie matérielle et financière de l'établissement.
- Gestion sociale : l'OGEC est l'employeur du personnel non-enseignant.
- Gestion immobilière : l'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires

L'APEL représente les parents au conseil d'établissement, dans l'organisme de gestion et dans les autres instances de l'établissement.

Le Président d'APEL a un rôle particulier à jouer pour établir et développer une bonne relation avec le Chef d'établissement et avec l'ensemble des parents. Il est le porte-parole des parents auprès du Chef d'établissement.

L'APEL peut aussi apporter son aide dans certains domaines pour dynamiser la vie de l'école par la participation aux activités proposées par l'établissement :

- Financement de sorties scolaires
- Animation pastorale et catéchèse
- Organisation de manifestations afin de permettre aux parents, famille et amis de se retrouver hors des murs de l'école, de créer des liens.
- Enfin, l'APEL est le relais des différents services proposés par l'Unapel, les Urapel et les Udapel pour informer, conseiller et accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives :

Date à noter : inauguration le 13 octobre 2018

## ◇*Calendrier 2018-2019*

### Vacances scolaires 2018-2019

	<b>zone B</b>
<b>Rentrée scolaire 2018</b>	Jour de la reprise le <b>lundi 3 septembre 2018</b>
<b>Vacances de la Toussaint 2018</b>	du <b>samedi 20 octobre 2018</b>
<b>Vacances de Noël 2018</b>	Jour de la reprise le <b>lundi 5 novembre 2018</b>
<b>Vacances d'hiver 2019</b>	du <b>samedi 22 décembre 2018</b>
<b>vacances de février 2019</b>	Jour de la reprise le <b>lundi 7 janvier 2019</b>
<b>Vacances de printemps 2019</b>	du <b>samedi 9 février 2019</b>
<b>vacances de Pâques 2019</b>	Jour de la reprise le <b>lundi 25 février 2019</b>
<b>Pont de l'Ascension 2019</b>	du <b>samedi 6 avril 2019</b>
<b>Grandes vacances 2019</b>	Jour de la reprise le <b>mardi 23 avril 2019</b>
	A la fin des cours du <b>mercredi 29 mai 2019</b>
	Jour de la reprise le <b>lundi 3 juin 2019</b>
	À partir du <b>samedi 6 juillet 2019</b>